FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Compte-rendu de la CAPA PsyEN du 8 juillet

La CAPA PsyEN pour le passage à la hors-classe s'est tenue mercredi 8 juillet. Cette CAPA s'est déroulée en visio (!) en moins de 50 minutes (!) ce qui démontre la considération de l'Education Nationale envers les PsyEN et leurs organisations syndicales.

Répondant à la déclaration préalable de la FNEC FP-FO, les représentants du recteur ont indiqué que, contrairement à l'an dernier, des moyens seraient débloqués pour recrutés des PsyEN contractuels sur les postes restés vacants. Pour la FNEC FP-FO ce n'est qu'un pis-aller. La vraie solution c'est l'augmentation du nombre de postes au concours PsyEN de manière à pourvoir tous les postes par des titulaires !

Hors-classe

18 PsyEN sur un total de 98 promouvables (c'est-à-dire PsyEN au 9ème échelon avec au moins 2 ans d'ancienneté, au 10ème échelon ou au 11ème échelon) ont été promus, soit 18,36%. Le barème du dernier promu est de 165.

Parmi les 18 PsyEN promus selon le projet de l'administration figurent 9 PsyEN EDA et 9 PsyEN EDO.

La FNEC FP-FO a fait remarquer que l'un des promus avait déjà été promue à la hors-classe en tant que PE il y a une semaine lors d'une CAPD ce que, manifestement les services du rectorat n'avaient pas vérifié. Cela devrait donc libérer une place pour promouvoir le collègue classé 19ème.

La FNEC FP-FO est intervenue sur le fait que plusieurs PsyEN EDA, restés PE et détachés dans le corps des PsyEN, n'avaient pas la même appréciation en tant que PsyEN (dans la CAPA des PsyEN) qu'en tant que PE (dans la CAPD des PE) !

Pour la FNEC FP-FO, il est incroyable que pour les mêmes missions, les PsyEN bénéficient de deux appréciations différentes. La FNEC FP-FO a donc demandé en séance que, dans ces cas-là, la meilleure appréciation soit prise en compte. Refus des représentants du recteur pour qui cela ne pose aucun problème que des PsyEN aient deux appréciations différentes !

La FNEC FP-FO ne compte pas se satisfaire d'une telle réponse et va s'adresser au recteur.

Classe exceptionnelle

La FNEC FP-FO a fait état dans sa déclaration qu'aucune promotion à la classe exceptionnelle pour les PsyEN n'était prévue dans le vivier 1 !

Rappelons que, pour postuler à la classe exceptionnelle dans le vivier 1, il faut être à la hors-classe échelon 3 (au moins) et justifier de 8 années de missions ou d'affectations particulières (en éducation prioritaire par exemple)

Seule une malheureuse promotion est prévue dans le vivier 2. Pour être promouvable à la classe exceptionnelle dans le vivier 2, il faut avoir atteint le 6ème échelon de la hors-classe !

Il est donc quasiment impossible pour un PsyEN d'accéder à la classe exceptionnelle ! Les dindons de la farce sont les PE ex-psychologues scolaires ayant intégré le corps des PsyEN et qui, contrairement à leurs collègues restés PE mais détachés dans le corps des PsyEN, n'ont pas la possibilité d'être promus dans le corps des PE.

Encore une « vertu » du nouveau corps des PsyEN que la FNEC FP-FO avait combattu !

CIO

Il a été démenti les fermetures de postes au sein des CIO. L'un des représentants du rectorat a formellement déclaré qu'il n'y aurait pas de fermetures de postes.

Matériel

Les représentants du rectorat disent étudier la question de la dotation en téléphone portable professionnel ou d'une puce à usage professionnel.